

Commemoration du 56ème anniversaire de la Déclaration des Droits de l'Homme

Préserver les acquis et envisager les meilleures stratégies pour l'amélioration des conditions de vie de nos citoyens

Le 56ème anniversaire la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme a été célébré dimanche matin à Nouakchott lors d'une cérémonie marquée par diverses activités.

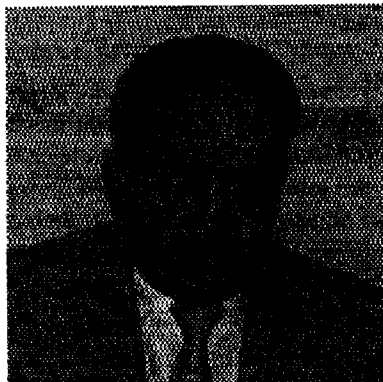
Cette cérémonie s'est déroulée en présence du ministre de la Justice, M. Diabira Bakary.

Dans une allocution prononcée pour la circonstance, M. Hamadi Ould Meimou, Commissaire aux Droits de l'Homme, à la Lutte contre la Pauvreté et à l'Insertion, a rappelé le contexte particulièrement meurtrier et de violation de droits de l'Homme de la période ayant précédé le 10 décembre 1948, date à laquelle 50 pays ont adopté un document traduisant la prise de conscience collective de l'humanité de la nécessité d'affirmer et de protéger les droits humains fondamentaux dans leur globalité et leur interdépendance. Le commissaire a aussi ajouté que notre pays, sous la direction clairvoyante du Président de la République, Monsieur Maaouya Ould Sid'Ahmed Taya, s'est engagé très tôt dans la voie du combat pour la démocratie et l'exercice des libertés fondamentales qui est devenue intimement liée au combat pour l'éradication de la misère, de la pauvreté et le droit au développement, exigence placée au centre des préoccupations des pays en voie de développement.

L'idéal de l'être humain, libéré de la crainte et de la misère, a encore dit le commissaire, ne peut être réalisé sans la satisfaction de ses droits économiques, sociaux et culturels.

M. Hamadi Ould Meimou a encore souligné que notre pays a dépassé la hiérarchisation consacrée entre les différentes catégories des Droits de l'homme et s'est inscrit résolument dans la parité, la promotion et la protection des droits civils et politiques, d'une part, les droits économiques, sociaux et culturels, d'autre part.

Le commissaire a souligné qu'en raison des répercussions négatives de l'analphabétisme sur la pleine jouissance de droits de l'homme et des libertés fondamentales sur la persistance des préjugés et des mentalités



rétrogrades, les pouvoirs publics ont fait de la lutte contre l'analphabétisme une autre priorité nationale. Le commissaire a enfin dit que la commémoration de la journée internationale des droits de l'homme est une opportunité pour nous d'approfondir la réflexion sur les voies et moyens adéquats de préserver les acquis remarquables réalisés dans divers domaines et envisager les stratégies meilleures pour l'amélioration des conditions de vie de nos citoyens dans un climat de paix, de stabilité et de cohésion sociale.

Auparavant, Mme Cécile Molinier, représentante résidente du PNUD en Mauritanie, avait noté que ce jour anniversaire devrait nous permettre de jeter un regard rétrospectif sur le chemin parcouru mais aussi de voir ce qui pourrait encore être fait pour consolider et améliorer les acquis.

Elle a aussi dit que les droits de l'homme ne sont pas un processus achevé mais constituent plutôt un questionnement permanent qui devrait nous interpeller au quotidien. Dans le message du Secrétaire Général des Nations Unies qu'elle a lu, il ressort que l'éducation aux droits de l'homme doit absolument faire partie de ces efforts pour que les nouvelles générations connaissent leurs droits inaliénables et sachent comment s'en prévaloir et les défendre.

Ces droits comprennent: le droit à la santé, à l'instruction, à l'alimentation, au logement, celui de se marier et de fonder une famille, de participer à la vie publique, de ne pas être torturé ni arrêté ou détenu arbitrairement, en somme, de droits dont chacun doit jouir pour vivre à l'abri du besoin et de la peur.

Dans le cadre des festivités commémorant le 56ème anniversaire de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, une conférence-débats intitulée « Droits de l'Homme et l'Islam » a été présentée par l'imam de la mosquée saoudienne, M. Ahmedou Ould Marahatt Ould Habibou Rahmane. Le conférencier a démontré la prééminence des préceptes de l'Islam sur toutes les lois et déclarations édictées par la communauté pour réglementer les rapports